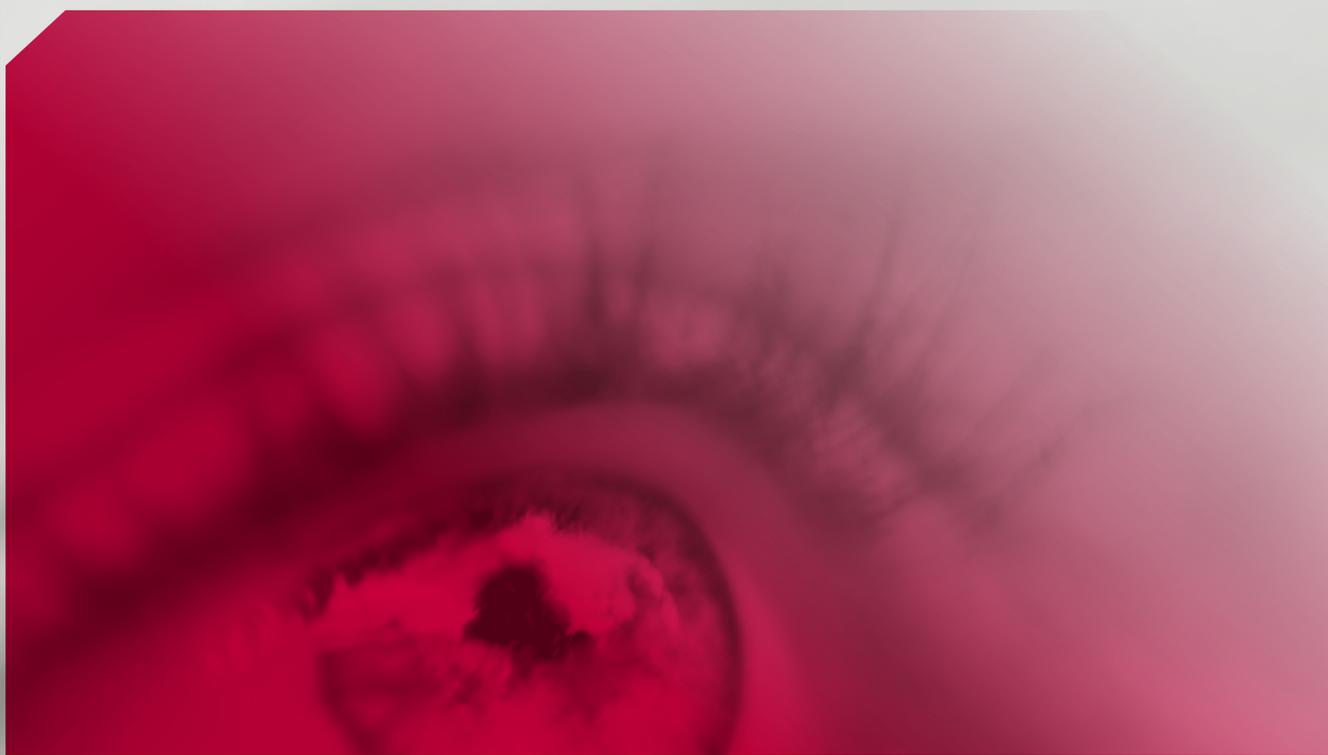




ENVELOPPES - PACKAGING



TARIF GÉNÉRAL

AU 1^{er} OCTOBRE 2017

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes de la Société GPV FRANCE, à l'exclusion de toutes conditions générales d'achats, sauf dérogation formelle et expresse acceptée par la Société GPV FRANCE.

L'acheteur déclare en avoir pris connaissance et toute commande passée par l'acheteur emporte acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente.

1 - CODE DES USAGES

Les rapports de GPV FRANCE avec sa clientèle sont régis par le Code des Usages de l'Industrie des Enveloppes déposé auprès des Tribunaux de Commerce de France par le Syndicat Général des Fabricants d'Enveloppes, Sachets et Pochettes.

Les papiers et cartons utilisés dans la fabrication sont soumis aux tolérances admises par les conditions générales de vente des fabricants de papiers et Cartons de la communauté européenne.

2 - CONDITIONS GÉNÉRALES

Les prix sont toujours hors taxes. Il ne sera pas accepté de commande qui nécessiterait une rupture d'unité de vente.

Il n'est pas accusé réception des commandes à moins que l'acheteur n'en exprime le souhait ou que les commandes ne puissent être exécutées aux conditions demandées.

Les factures sont établies au prix en vigueur au jour de la commande pour la période de livraison.

3 - RÈGLEMENT

- Les règlements sont effectués à 30 jours fin de mois de facture. Un escompte de 0,5 % pour paiement comptant est admis à condition que le règlement soit effectué au plus tard 8 jours après la date de livraison.

- Conformément à la loi applicable, des pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture dans le cas où les sommes dues sont payées après cette date. Le taux d'intérêt de ces pénalités est fixé à une fois et demie le taux de l'intérêt légal. Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera appliquée.

- À défaut de paiement à l'une quelconque des échéances, les autres échéances deviendront immédiatement exigibles, même si elles ont donné lieu à des traites ou autre tirage.

- Les sommes et pénalités recouvrées par GPV FRANCE par voie contentieuse seront majorées d'une indemnité fixe de 15 % de leur montant en sus des intérêts, à titre de clause pénale. Les frais de justice et honoraires seront à la charge de l'acheteur.

4 - LIVRAISON - TRANSPORT

- Toute livraison est réputée effectuée lorsqu'elle quitte les usines ou les magasins de la Société GPV FRANCE. Pour les ventes hors de France, les ventes sont « EX WORKS » à l'usine au sens des INCOTERMS 2000. Les marchandises voyagent toujours aux risques et périls du destinataire.

- Pour toute commande d'un minimum de 400 euros hors taxes (toutes remises déduites), livrable en une seule fois, le franco de port est accordé jusqu'à l'adresse de livraison, pour les livraisons en métropole ou jusqu'au port d'embarquement ou jusqu'à la frontière, pour les envois en outre-mer ou à l'étranger.

En dessous de ce seuil, il sera facturé une contribution forfaitaire de 20 euros de participation au port, sauf pour les marchandises à prendre dans l'un des dépôts de la Société GPV FRANCE.

5 - DÉLAIS DE LIVRAISON

Les livraisons ne sont opérées qu'en fonction des disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des commandes. Le vendeur est autorisé à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle. Les délais de livraison sont indiqués aussi exactement que possible mais sont en fonction des possibilités d'approvisionnement et de transport du vendeur. Toutes particularités de livraison (horaires d'ouverture, livraison à l'étage, livraison avec camion à hayon...) doivent être communiquées au vendeur au risque de détériorer le délai de livraison. Les dépassements de délai de livraison ne peuvent donner lieu à dommages-intérêts, à retenue ni à annulation des commandes en cours.

6 - EMBALLAGE

Le franco d'emballage fait partie intégrante du prix de vente ; toute modification des emballages usuels sera facturée au prix de revient.

7 - RÉCEPTION DES MARCHANDISES

En prenant livraison des marchandises, les acheteurs doivent s'assurer du bon état des colis. Les avaries ou manquants doivent faire obligatoirement l'objet de réserves précises écrites, sur le récépissé du transporteur de la part du destinataire au moment de la délivrance des marchandises (nombre de colis et références). Conformément à l'article 105 du Code de Commerce, le destinataire doit, en outre, notifier au transporteur sa protestation dans un délai de 3 jours ouvrables par lettre recommandée ou acte extrajudiciaire.

8 - RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

La Société GPV FRANCE conserve la propriété des marchandises vendues jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoire. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances peut entraîner la revendication des marchandises. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert à l'acheteur, dès la livraison, des risques de perte et de détérioration des biens vendus ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.

9 - RÉCLAMATIONS / RETOURS

- Pour être valables, les réclamations quelles qu'elles soient, doivent être adressées à la Société GPV FRANCE dans les 8 jours qui suivent la réception des marchandises ou de la facture. Les délais de livraison étant fixés à titre indicatif, les retards susceptibles d'intervenir ne peuvent donner lieu à aucune indemnité de la part de la Société GPV FRANCE ni motiver aucun refus de marchandises.

- Les acheteurs qui auraient des marchandises non conformes ou défectueuses à retourner sont tenus de prévenir à l'avance la Société GPV FRANCE et d'attendre les instructions de cette dernière avant d'en faire l'expédition. Toute marchandise retournée sans son accord préalable sera refusée. En aucun cas, de tels retours ne peuvent avoir lieu si les marchandises ont subi une transformation ou un commencement de transformation, même lorsque la livraison aura été faite chez un tiers mandataire de l'acheteur.

- La Société GPV FRANCE s'engage à remplacer ou rembourser les marchandises non conformes ou défectueuses pour un vice de fabrication ou de matière, retournées dans les délais ci-dessus.

10 - RESPONSABILITÉ

Dans tous les cas, la responsabilité de GPV FRANCE est limitée au montant de la marchandise incriminée et ne couvre pas les éventuels dommages indirects et / ou immatériels.

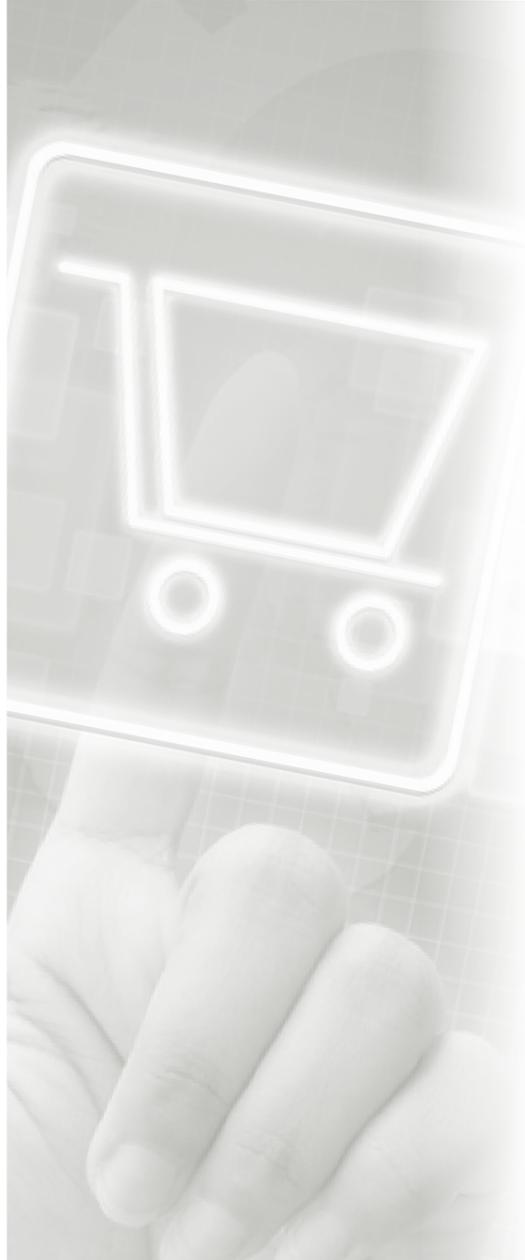
11 - FORCE MAJEURE

La force majeure qui libère la Société GPV FRANCE de ses obligations ou excuse le retard dans l'exécution de ses obligations, s'entend de tout événement ne pouvant être surmonté, malgré une diligence raisonnable de la Société GPV FRANCE tels que et sans que cette liste soit limitative, incendies, explosions, inondations, pénuries de matières ou de transport, insuffisance de courant électrique et d'énergie, accident important affectant la production des fabricants ou des sous-traitants, force majeure des fournisseurs et/ou sous-traitants, tout délai excédant de cinq jours le délai de transport normalement prévisible, grèves, lock-out, émeutes guerres... En cas de survenance d'un cas de force majeure, la Société GPV FRANCE devra en informer l'acheteur dans les huit jours suivants l'événement. En cas de retard, les délais seront prolongés de la durée du retard entraîné par l'événement de force majeure.

12 - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

- Chaque commande sera régie et interprétée suivant le droit français.

- En cas de contestation de quelque nature qu'elle soit, le Tribunal de Commerce de Mulhouse est le seul compétent, et les acheteurs, par le fait qu'ils traitent avec la Société GPV FRANCE acceptent cette attribution de juridiction sans aucune restriction ni réserve.



Informatiques et Libertés : GPV France garantit que le traitement des données personnelles du Client fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale Informatiques et Libertés (CNIL) sous le N° 2049060. GPV France s'engage à se conformer à la législation en vigueur applicable en matière de protection des données personnelles, notamment loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004. Le client dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur, d'un droit d'accès, de rectification, de modification, de suppression et d'opposition des informations nominatives collectées le concernant auprès de : GPV France, Service Consommateurs, BP 30031, 67013 STRASBOURG CEDEX * ou sur contact@gpv.eu

SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Art. 3. Les enveloppes et pochettes se désignent par les spécifications techniques minimales ci-après :

- L'appellation de leur type : enveloppes ou pochette, selon que l'ouverture est sur le grand ou le petit côté, avec ou sans fenêtre ;
- Les dimensions exprimées en mm de la hauteur (petit côté) et de la longueur (grand côté), ces dimensions étant séparées par le signe x ;
- La qualité, la couleur et le poids en g au mètre carré du papier utilisé pour la fabrication des enveloppes ou pochettes ;
- Le cas échéant, la nature et la couleur du fond (imprimé ou doublé) ainsi que de l'impression extérieure ;
- Le conditionnement ;
- Pour les enveloppes ou pochettes à fenêtre, les dimensions exprimées en mm de la hauteur (petit côté) et de la longueur (grand côté) de la fenêtre (ces dimensions étant séparées par le signe x), la mention de sa position ;
- Le numéro de référence du fabricant pour les articles vendus sur catalogue.

FABRICATIONS - TOLERANCES

Art. 29. Le fabricant est responsable de ses fabrications sous réserve des tolérances techniques visées au présent chapitre. En aucun cas, sauf spécification communiquée à la commande par le client, le fabricant ne peut être tenu pour responsable des conditions de stockage et d'utilisation (mise sous pli, personnalisation...) des marchandises fabriquées par lui.

Art. 30. Les papiers et cartons utilisés dans les fabrications sont soumis aux tolérances techniques fixées par le Code des Usages de l'Industrie et du Commerce des Papiers et Cartons, même s'il s'agit de produits importés.

De légères différences d'aspect (couleur, opacité, épaisseur, friction, satinage...) ne peuvent motiver un refus de marchandises ou une demande de rabais de prix par le client.

Art. 31. Les tolérances techniques admises dans les fabrications autres que les fabrications manuelles sont les suivantes :

1. FORMATS

Les tolérances admises sur chaque dimension sont déterminées comme suit en fonction du type de produit :

- Enveloppes et pochettes plates (tous formats et grammages) : ± 2 mm
- Pochette à collage central (tous formats et grammages) : ± 5 mm

2. DIMENSIONS ET POSITIONS DES FENETRES

Les tolérances sont fixées comme suit :

- Enveloppes : 2 mm
- Pochettes : ± 3 mm
- Pochettes à collage central : ± 5 mm

3. Compte tenu de la rapidité des machines de fabrication et malgré les procédures de contrôle rigoureuses, il se peut que quelques produits présentant des malfaçons (« yeux » ou « bacs » en termes professionnels) puissent être introduits dans des boîtes. Il est admis que si ces malfaçons ne dépassent pas 2% de la fabrication, cela ne pourra pas donner lieu à un refus de la marchandise.

Art. 32. Il est admis une tolérance de comptage de ± 1% au maximum par unité de conditionnement.

Art. 33. Les malfaçons susceptibles de s'incorporer dans les livraisons ne sont admises qu'à concurrence de 2% au maximum des quantités livrées. Les enveloppes ou pochettes comportant des malfaçons s'entendent notamment pour celles :

- Dont le papier est déchiré, froissé, plié, taché... ;
- Vendues imprimées et dépourvues de l'impression prévue ou en dehors des tolérances indiquées ci-après dans l'article 37 ;
- Vendues gommées et dont la patte de fermeture est dépourvue de gomme ;
- Collées entre elles et qui ne peuvent être séparées sans provoquer un arrachage du papier ;
- Dont une anomalie de collage et/ou de gommage empêche l'utilisation normale du produit ;

- A fenêtre rapportée dont le collage du transparent est défectueux ou le panneau absent.

Seules les quantités au-delà de la tolérance de 2% pourront être remplacées.

Art. 34. Pour les commandes sur fabrication spéciale, il est admis, sauf convention expresse, un écart de livraison fixé comme suit pour chaque sorte d'enveloppes ou pochettes d'après l'importance de la commande concernant :

- Moins de 50 000 enveloppes ou pochettes ± 15%
 - De 50 001 à 100 000 enveloppes ou pochettes ± 10%
 - De 100 001 à 500 000 enveloppes ou pochettes ± 8%
 - Au-delà de 500 000 enveloppes ou pochettes ± 5%
- En cas d'exigence de la quantité exacte, un surcoût sera facturé. Sont assimilées aux fabrications spéciales les fournitures d'enveloppes d'assortiment imprimées à la demande du client. Dans tous les cas, la facture est détaillée en fonction des quantités effectivement livrées.

IMPRESSIONS

Art. 35. Le bon à tirer engage la responsabilité du client et dégage celle du fabricant, qui est tenu de s'y conformer. Pour être valable, il doit être daté et signé. Toute modification demandée par le client après signature et donnant lieu à un travail supplémentaire du fabricant est considérée comme une correction d'auteur. Ces corrections par rapport au devis définitif entraînent des surcoûts qui font l'objet d'une facturation séparée.

Art. 36. Les épreuves, modèles ou références du nuancier, ne peuvent être retenus comme témoins de la qualité de l'impression que s'ils sont tirés sur le même papier que la fabrication, avec le même procédé d'impression et la même définition.

Art. 37. En raison des techniques particulières d'impression utilisées dans les fabriques d'enveloppes et pochettes, il est admis au cours des tirages une légère variation dans les encrages, les couleurs et les repérages. Ils ne peuvent motiver un refus de marchandises ou une demande de rabais de prix par le client. Lorsqu'un modèle d'impression ne peut s'accommoder de ces tolérances techniques par suite des soins tout particuliers qu'exige sa réalisation, un accord préalable doit être conclu entre fabricant et client pour en définir les conditions d'exécution.

Art. 38. Sauf convention spéciale, les modèles, maquettes, clichés, supports numériques et autres œuvres créées par le fabricant pour le compte du client, et constituant une création artistique originale, restent leur propriété, y compris le droit de reproduction, avant comme après tirage, même dans le cas où ils sont facturés au client. Le fabricant ne peut toutefois les utiliser en faveur d'un autre client sans accord particulier.

Le fait, pour un client, de remettre au fabricant des modèles, maquettes, clichés, supports numériques et autres œuvres en vue de leur reproduction, entraîne pour lui l'obligation de garantir intégralement le fabricant contre toutes les conséquences des contestations qui pourraient être éventuellement soulevées à propos du droit de reproduction par leurs propriétaires, auteurs ou autres ayants droit. De même, le client doit toujours conserver ses documents originaux, de quelque nature qu'ils soient, et remettre des duplicata au fabricant. En cas de détérioration ou de perte, la responsabilité du fabricant sera limitée au seul coût de réalisation du duplicata.

Art. 39. Les modèles, maquettes, clichés et autres œuvres qui sont faits à la demande d'un client, et auxquels celui-ci n'a pas donné suite dans les trente jours de leur présentation, lui sont facturés tout en restant la propriété du fabricant.

TRAVAUX A FAÇON

Art. 41. Les travaux à façon d'enveloppes ou pochettes s'entendent des travaux effectués pour le compte d'un client qui remet au fabricant :

- Soit le papier, imprimé ou non, destiné à la fabrication des enveloppes ou pochettes ;
- Soit les enveloppes ou pochettes elles-mêmes en vue d'une impression, que ces dernières aient été ou non fabriquées par le fabricant auquel le travail à façon est confié.

Dans le cas où les produits ont été fabriqués par le fabricant, le travail d'impression demandé par le client ne peut être considéré comme un travail à façon que si ce client a pris effectivement livraison des enveloppes ou pochettes lors de la mise à disposition et qu'un délai d'au moins huit jours s'est écoulé entre cette date et celle du retour au fabricant.

Art. 42. Sauf convention expresse, les papiers, enveloppes ou pochettes pris en charge en vue de travaux à façon, de même que les marchandises en cours de façonnage ou fabriquées qui en résultent, sont entreposées par le façonnier aux risques et périls du client, auquel il appartient de les assurer. Il en est également ainsi des modèles, maquettes, clichés, supports numériques et autres œuvres confiés par le client.

L'obligation ainsi faite au client entraîne pour lui la renonciation à tout recours aux tiers de sa compagnie d'assurances et dégage de toute responsabilité le façonnier et son commettant.

Art. 43. Les quantités d'enveloppes ou pochettes à fournir en exécution de travaux à façon doivent être fixées d'un commun accord entre les deux parties lors de la commande. En raison des aléas de fabrication, et sauf convention expresse, il est admis par rapport aux quantités ainsi convenues un écart de livraison déterminé comme suit pour chaque sorte d'enveloppes ou pochettes d'après l'importance de la commande et la nature de la fourniture du client (papier ou enveloppes) :

	Papier	Enveloppes
Jusqu'à 100 000 inclus	-20%	-15%
Plus de 100 000	-15%	-10%

Dans tous les cas, la facture doit être établie en fonction des quantités effectivement livrées.

Les déchets de fabrication deviennent la propriété du façonnier. Le façonnier ne peut en aucune manière être tenu pour responsable des conséquences sur son travail des défauts et irrégularités inhérents aux papiers, enveloppes ou pochettes qui lui ont été remis par son client.

En cas d'erreur ou d'exécution défectueuse du travail résultant de son fait, le façonnier n'est obligé de remplacer à ses frais les papiers, enveloppes ou pochettes pris en charge par lui que s'il y a faute lourde de sa part. Hormis cette dernière éventualité, il ne peut être tenu pour responsable de son travail que dans la limite du montant de la facture s'y rapportant.

RECLAMATIONS ET LITIGES

Art. 44. Le client est tenu responsable de s'assurer de la conformité de la livraison avec la commande lors de la réception des marchandises.

Pour être recevables, les réclamations doivent être adressées par écrit au fabricant dans les huit jours qui suivent la réception des marchandises lorsque des défauts ou irrégularités peuvent être révélés par un examen superficiel ou même une vérification élémentaire.

Ce délai est porté à un mois lorsque les marchandises sont entachées de malfaçons ou irrégularités que seul peut déceler un examen approfondi ou l'emploi des produits. Dans ce dernier cas, toutefois, les réclamations ne seront pas recevables quand une quantité excédant 10% de la livraison aura déjà été utilisée. Lorsque la réclamation du client est reconnue fondée par le fabricant, ce dernier doit reprendre les marchandises qui ne répondent pas aux spécifications techniques de la commande et les remplacer à ses frais dans le délai le plus court, sinon en rembourser la valeur au prix de facturation.

Art. 46. En aucun cas, les marchandises ne peuvent être reprises par le fabricant si elles ont subi en totalité ou partie une transformation ou un commencement de transformation, même lorsque la livraison ou expédition aura été faite à un tiers mandataire du client.

Février 2002.

Dim. mm	Format	Référence	UVC*	Colisé par	Tarif € .H.T.	Unité de facturation
---------	--------	-----------	------	------------	---------------	----------------------

GPV PREMIER®

▲ GPV Premier® Enveloppes blanches avec bande de protection

114x162	C6	2080	500	1	37,94	le mille
114x162	C6	21881	500	1	32,99	le mille
110x220	DL	2081	500	1	49,92	le mille
110x220	DL	2082	500	1	52,04	le mille
110x220	DL	2083	500	1	52,04	le mille
110x220	DL	21882	500	1	43,41	le mille
110x220	DL	22703	500	1	45,53	le mille
110x220	DL	22705	500	1	45,53	le mille
110x220	DL	22701	100	10 étuis de 100	65,12	le mille
114x229	C6/C5	21853	500	1	65,12	le mille
114x229	C6/C5	22667	500	1	68,83	le mille
162x229	C5	2085	500	1	78,13	le mille
162x229	C5	2095	500	1	81,84	le mille
162x229	C5	21876	500	1	74,88	le mille
162x229	C5	22718	500	1	78,59	le mille
162x229	C5	22719	500	1	78,59	le mille

▲ GPV Premier® Pochettes blanches avec bande de protection

162x229	C5	2110	500	1	83,48	le mille
162x229	C5	24266	500	1	69,57	le mille
176x250	B5	24267	500	1	70,96	le mille
229x324	C4	2112	250	1	161,78	le mille
229x324	C4	2100	250	1	168,14	le mille
229x324	C4	24268	250	1	134,81	le mille
229x324	C4	24300	250	1	141,17	le mille
250x353	B4	4285	250	1	166,03	le mille
260x330	24	4229	250	1	205,77	le mille
260x330	24	2101	250	1	170,29	le mille

▲ GPV Premier® Pochettes kraft Adour® avec bande de protection

162x229	C5	4152	500	1	69,57	le mille
176x250	B5	4153	500	1	70,96	le mille
229x324	C4	4155	250	1	195,47	le mille
229x324	C4	4154	250	1	134,81	le mille
229x324	C4	4160	250	1	141,17	le mille
250x353	B4	4156	250	1	200,63	le mille
260x330	24	4157	250	1	205,77	le mille
275x365	26	4158	250	1	216,05	le mille
280x400	E4	4159	250	1	252,07	le mille

GPV PREMIER® NUMÉRIQUE

▲ GPV Premier® numérique Enveloppes blanches spécial laser et jet d'encre

110x220	DL	22700	100	10 étuis de 100	67,24	le mille
110x220	DL	22701	100	10 étuis de 100	65,12	le mille
110x220	DL	22704	500	1	45,53	le mille
110x220	DL	22706	500	1	45,53	le mille
162x229	C5	22720	500	1	78,59	le mille

▲ GPV Premier® numérique Pochette blanche spécial laser et jet d'encre

229x324	C4	24301	250	1	151,96	le mille
---------	----	-------	-----	---	---------------	----------

GPV EVERYDAY® PREMIUM

▲ GPV Everyday® PREMIUM Enveloppes extra blanches avec bande de protection

110x220	DL	5505	200	10 boîtes de 200	70,32	le mille
---------	----	------	-----	------------------	--------------	----------

Dim. mm	Format	Référence	UVC*	Colisé par	Tarif € .H.T.	Unité de facturation
---------	--------	-----------	------	------------	---------------	----------------------

110x220	DL	5506	200	10 boîtes de 200	72,44	le mille
110x220	DL	5507	200	10 boîtes de 200	72,44	le mille
162x229	C5	5508	100	10 boîtes de 100	121,71	le mille
162x229	C5	5509	100	10 boîtes de 100	125,42	le mille

GPV EVERYDAY® SECURE

▲ GPV Everyday® SECURE

Enveloppes extra blanches avec bande de protection sécurisée

112x225	DL+	5050	100	10 boîtes de 100	69,53	le mille
112x225	DL+	5051	100	10 boîtes de 100	71,65	le mille
112x225	DL+	5054	500	5 boîtes de 500	53,48	le mille
112x225	DL+	5055	500	5 boîtes de 500	55,60	le mille
162x229	C5	5052	100	10 boîtes de 100	86,90	le mille
162x229	C5	5053	100	10 boîtes de 100	90,61	le mille
162x229	C5	5056	500	1	66,84	le mille
162x229	C5	5057	500	1	70,55	le mille

GPV EVERYDAY®

▲ GPV Everyday® Enveloppes blanches avec bande de protection

114x162	C6	1885	500	1	29,18	le mille
114x162	C6	1854	500	1	25,38	le mille
114x162	C6	3510	500	1	23,60	le mille
114x162	C6	516	100	25 paquets de 100	35,40	le mille
114x162	C6	515	50	50 paquets de 50	41,30	le mille
114x162	C6	6252	50	20 paquets de 50	51,07	le mille
114x162	C6	6256	25	40 paquets de 25	58,36	le mille
114x229	C6/C5	1856	500	1	36,73	le mille
114x229	C6/C5	2656	500	1	48,19	le mille
114x229	C6/C5	2657	500	1	39,38	le mille
114x229	C6/C5	2969	500	1	45,92	le mille
110x220	DL	2886	500	1	38,40	le mille
110x220	DL	2713	500	1	40,52	le mille
110x220	DL	2715	500	1	40,52	le mille
110x220	DL	2854	500	1	33,39	le mille
110x220	DL	2855	500	1	35,51	le mille
110x220	DL	2856	500	1	35,51	le mille
110x220	DL	3520	500	1	31,06	le mille
110x220	DL	3521	500	1	33,18	le mille
110x220	DL	3522	500	1	33,18	le mille
110x220	DL	2860	250	4 boîtes de 250	37,26	le mille
110x220	DL	2861	250	4 boîtes de 250	39,38	le mille
110x220	DL	2862	250	4 boîtes de 250	39,38	le mille
110x220	DL	6257	25	40 paquets de 25	76,80	le mille
110x220	DL	6253	50	20 paquets de 50	67,19	le mille
110x220	DL	514	100	25 paquets de 100	46,58	le mille
110x220	DL	517	50	50 paquets de 50	54,35	le mille
110x220	DL	512	50	50 paquets de 50	56,47	le mille
110x220	DL	6259	50	20 paquets de 50	56,47	le mille
120x176	B6R	3356	500	1	41,74	le mille
120x176	B6R	2880	500	1	45,45	le mille
162x229	C5	1876	500	1	57,60	le mille
162x229	C5	2719	500	1	61,31	le mille
162x229	C5	3530	500	1	50,09	le mille
162x229	C5	3531	500	1	53,80	le mille
162x229	C5	528	50	10 paquets de 50	87,65	le mille

Dim. mm	Format	Référence	UVC*	Colisé par	Tarif € .H.T.	Unité de facturation
---------	--------	-----------	------	------------	---------------	----------------------

162x229	C5	22410	25	10 paquets de 25	100,17	le mille
162x229	C5	529	50	10 paquets de 50	91,36	le mille
229x324	C4	3250	250	1	78,25	le mille
229x324	C4	3251	250	1	84,61	le mille
229x324	C4	2595	250	1	97,49	le mille

▲ GPV Everyday® Enveloppes blanches pré-casées avec bande de protection

114x162	C6	6450	50	50 paquets de 50	51,07	le mille
114x162	C6	6458	25	40 paquets de 25	58,36	le mille
114x162	C6	6454	50	20 paquets de 50	51,07	le mille
110x220	DL	21984	500	1	33,39	le mille
110x220	DL	6451	50	50 paquets de 50	67,19	le mille
110x220	DL	6459	25	40 paquets de 25	76,80	le mille
110x220	DL	6455	50	20 paquets de 50	67,19	le mille

▲ GPV Everyday® Enveloppes blanches autocollantes

110x220	DL	1842	500	1	36,47	le mille
110x220	DL	2683	500	1	38,59	le mille
110x220	DL	2685	500	1	38,59	le mille
110x220	DL	70390	500	1	38,59	le mille
110x220	DL	1782	500	1	31,73	le mille
110x220	DL	2663	500	1	33,85	le mille
110x220	DL	2664	500	1	33,85	le mille
114x229	C6/C5	2631	500	1	34,90	le mille
114x229	C6/C5	2633	500	1	37,55	le mille
162x229	C5	1843	500	1	54,72	le mille
162x229	C5	1844	500	1	58,43	le mille

▲ GPV Everyday® Pochettes blanches avec bande de protection

125x324	1/2 BC4	4281	500	1	208,57	le mille
162x229	C5	4266	500	1	55,65	le mille
162x229	C5	3550	500	1	52,87	le mille
162x229	C5	6288	10	25 paquets de 10	139,13	le mille
162x229	C5	536	50	5 paquets de 50	83,48	le mille
176x250	B5	4267	500	1	56,76	le mille
176x250	B5	3560	500	1	53,92	le mille
229x324	C4	4268	250	1	107,86	le mille
229x324	C4	4300	250	1	114,22	le mille
229x324	C4	3570	250	1	102,46	le mille
229x324	C4	3571	250	1	108,82	le mille
229x324	C4	537	50	5 paquets de 50	158,61	le mille
229x324	C4	6289	10	25 paquets de 10	264,34	le mille
229x324	C4	569	50	5 paquets de 50	164,97	le mille
260x330	24	4224	250	1	113,53	le mille
260x330	24	6290	10	25 paquets de 10	278,25	le mille

▲ GPV Everyday® Pochettes blanches autocollantes

162x229	C5	4260	500	1	52,87	le mille
176x250	B5	4261	500	1	53,92	le mille
229x324	C4	4264	250	1	102,46	le mille
229x324	C4	4664	250	1	108,82	le mille

▲ GPV Everyday® Pochettes kraft Adour® avec bande de protection

162x229	C5	24152	500	1	72,35	le mille
176x250	B5	24153	500	1	73,80	le mille
229x324	C4	24155	250	1	203,30	le mille

Dim. mm	Format	Référence	UVC*	Colisé par	Tarif € .H.T.	Unité de facturation
---------	--------	-----------	------	------------	---------------	----------------------

229x324	C4	24154	250	1	140,21	le mille
229x324	C4	24160	250	1	146,57	le mille
260x330	24	24157	250	1	213,99	le mille
275x365	26	24158	250	1	224,70	le mille

▲ GPV Everyday® Enveloppes kraft brun avec bande de protection

229x324	C4	3255	250	1	73,49	le mille
229x324	C4	3256	250	1	79,85	le mille

▲ GPV Everyday® Pochettes kraft brun avec bande de protection</

Dim. mm	Format	Référence	UVC*	Colisé par	Tarif € .H.T.	Unité de facturation
---------	--------	-----------	------	------------	---------------	----------------------

ÉCONOMIQUE

▲ ÉCONOMIQUE Enveloppes blanches avec bande de protection

114x162	C6	501	500	1	21,57	le mille
110x220	DL	502	500	1	28,39	le mille
110x220	DL	503	500	1	30,51	le mille
110x220	DL	513	500	1	30,51	le mille
162x229	C5	597	500	1	42,57	le mille
162x229	C5	598	500	1	46,28	le mille
162x229	C5	599	500	1	46,28	le mille

▲ ÉCONOMIQUE Pochettes blanches avec bande de protection

162x229	C5	530	500	1	41,74	le mille
176x250	B5	531	500	1	42,57	le mille
229x324	C4	532	250	1	80,89	le mille
229x324	C4	533	250	1	87,25	le mille
260x330	24	534	250	1	85,15	le mille

▲ ÉCONOMIQUE Pochettes kraft brun avec bande de protection

162x229	C5	505	500	1	39,65	le mille
176x250	B5	511	500	1	40,44	le mille
229x324	C4	504	250	1	76,84	le mille
229x324	C4	540	250	1	83,20	le mille
260x330	24	506	250	1	80,89	le mille

▲ ÉCONOMIQUE Enveloppes blanches autocollantes

114x162	C6	1381	500	1	20,49	le mille
114x162	C6	6986	100	25 paquets de 100	26,74	le mille
110x220	DL	1382	500	1	26,97	le mille
110x220	DL	1386	500	1	29,09	le mille
110x220	DL	1384	500	1	29,09	le mille
110x220	DL	6987	100	25 paquets de 100	35,18	le mille
162x229	C5	1385	500	1	40,44	le mille
162x229	C5	1387	500	1	44,15	le mille

▲ ÉCONOMIQUE Pochettes blanches autocollantes

229x324	C4	1390	250	1	76,84	le mille
229x324	C4	1303	250	1	83,20	le mille

▲ ÉCONOMIQUE Pochettes kraft brun autocollantes

162x229	C5	1391	500	1	37,67	le mille
176x250	B5	1393	500	1	38,43	le mille
220x315		1301	250	1	243,05	le mille
229x324	C4	1395	250	1	73,00	le mille
260x330	24	1399	250	1	76,84	le mille

▲ ÉCONOMIQUE Blocs de correspondance unis 20 feuilles

148x210	A5	6982	1	100	1,84	le bloc
210x297	A4	6984	1	50	2,45	le bloc

▲ ÉCONOMIQUE Blocs de correspondance lignés 20 feuilles

148x210	A5	6983	1	100	1,84	le bloc
210x297	A4	6985	1	50	2,40	le bloc

SPÉCIAL ADMINISTRATIONS

▲ Spécial Administrations Enveloppes élection

90x140	30	2874	500	1	30,58	le mille
90x140	30	2936	500	1	26,97	le mille
90x140	30	2946	500	1	29,47	le mille

Dim. mm	Format	Référence	UVC*	Colisé par	Tarif € .H.T.	Unité de facturation
---------	--------	-----------	------	------------	---------------	----------------------

90x140	30	2976	500	1	26,97	le mille
90x140	30	2996	500	1	27,13	le mille
90x140	30	70684	1000	1	27,41	le mille
90x140	30	70685	1000	1	25,62	le mille
90x140	30	70680	1000	1	25,62	le mille
90x140	30	70681	1000	1	25,62	le mille
90x140	30	70682	1000	1	25,62	le mille
90x140	30	70683	1000	1	25,62	le mille
90x140	30	22936	100	5 paquets de 100	46,63	le mille
90x140	30	22946	100	5 paquets de 100	45,85	le mille

▲ Spécial Administrations Enveloppes gommées

114x162	C6	1063	500	1	26,13	le mille
114x162	C6	1143	500	1	26,46	le mille
114x162	C6	1663	1000	1	19,31	le mille
114x162	C6	70557	500	1	26,97	le mille
114x162	C6	1743	500	1	27,46	le mille
110x220	DL	1371	500	1	46,63	le mille
110x220	DL	1372	500	1	89,29	le mille
110x220	DL	1745	500	1	49,41	le mille
120x176	B6R	3041	500	1	35,04	le mille
162x229	C5	3121	500	1	46,18	le mille
162x229	C5	3122	500	1	52,02	le mille
162x229	C5	3123	500	1	47,80	le mille
229x324	C4	3225	250	1	103,62	le mille
275x365	26	3273	250	1	248,17	le mille

▲ Spécial Administrations Pochettes navette

260x330	24	4204	250	1	368,45	le mille
260x330	24	4205	250	1	385,37	le mille
260x330	24	4203	50	5 paquets de 50	442,25	le mille

▲ Spécial Administrations Pochette mi-clos

260x330	24	4349	250	1	394,07	le mille
---------	----	------	-----	---	---------------	----------

GPV SAINT-LOUIS®

▲ GPV Saint-Louis® Enveloppes carrées

140x140		4745	500	1	168,95	le mille
150x150		4746	500	1	136,37	le mille
150x150		4365	500	1	122,11	le mille
165x165		5678	500	1	171,13	le mille
170x170		4748	500	1	183,00	le mille
170x170		4366	500	1	125,40	le mille
190x190		4752	500	1	205,39	le mille
220x220		4754	500	1	340,54	le mille
220x220		4364	500	1	198,81	le mille
255x255		4763	250	1	250,67	le mille

▲ GPV Saint-Louis® Blocs 3 Epis® unis 20 feuilles

210x297	A4	8780	1	80	2,64	le bloc
210x297	A4	8782	1	80	2,64	le bloc
297x420	A3	8784	1	20	4,78	le bloc

▲ GPV Saint-Louis® Civilité Enveloppes de visite

90x140	30	4761	500	1	59,43	le mille
90x140	30	4764	100	5 bles plexi de 100	135,26	le mille
90x140	30	4784	100	5 bles plexi de 100	241,49	le mille

Dim. mm	Format	Référence	UVC*	Colisé par	Tarif € .H.T.	Unité de facturation
---------	--------	-----------	------	------------	---------------	----------------------

90x140	30	6651	25	20 paquets de 25	230,96	le mille
90x140	30	6652	25	20 paquets de 25	70,35	le mille
90x140	30	6650	50	20 paquets de 50	66,12	le mille
114x162	C6	6659	25	20 paquets de 25	299,59	le mille

▲ GPV Saint-Louis® Civilité Cartes de visite

82x128		6653	50	20 paquets de 50	2,28	le paquet
82x128		6654	100	10 coffrets de 100	6,07	le coffret

▲ GPV Saint-Louis® Civilité Boîtes vides pour cartes de visite

56 x 95		9855	1	10	1,61	la pièce
82x128		9852	1	10	1,67	la pièce

▲ GPV Saint-Louis® Civilité Assortiments complets cartes et enveloppes

80x128 90x140	30	6655	20+20	20 paquets de 20+20	133,70	le mille
105x148 114x162	C6	6656	20+20	20 paquets de 20+20	142,50	le mille

▲ GPV Saint-Louis® Civilité Présentoir de cartes et enveloppes de visite

280x270x160		65010	1	1	275,59	le box
-------------	--	-------	---	---	---------------	--------

▲ GPV Saint-Louis® Civilité Blocs de correspondance unis 50 feuilles

148x210	A5	6696	1	25	2,15	le bloc
210x297	A4	6695	1	25	3,01	le bloc
210x297	A4	90330	1	10	9,14	le bloc

GPV GREEN® ERA PURE®

▲ GPV Green® ERA Pure® Enveloppes blanches avec bande de protection

114x162	C6	31121	40	25 paquets de 40	64,55	le mille
110x220	DL	3821	500	1	52,80	le mille
110x220	DL	3822	500	1	54,92	le mille
110x220	DL	2821	500	1	45,91	le mille
110x220	DL	2822	500	1	48,03	le mille
110x220	DL	2823	500	1	48,03	le mille
110x220	DL	32121	40	25 paquets de 40	84,94	le mille
110x220	DL	32123	40	25 paquets de 40	87,06	le mille
110x220	DL	32114	5 blocs de 50	10 packs de 5	55,10	le mille
162x229	C5	3825	500	1	79,19	le mille
162x229	C5	3826	500	1	82,90	le mille
162x229	C5	2825	500	1	68,87	le mille
162x229	C5	2826	500	1	72,58	le mille

▲ GPV Green® ERA Pure® Enveloppes blanches pré-casées avec bande de protection

114x162	C6	31122	40	25 paquets de 40	64,55	le mille
110x220	DL	32122	40	25 paquets de 40	84,94	le mille

▲ GPV Green® ERA Pure® Pochettes blanches avec bande de protection

162x229	C5	32124	10	25 paquets de 10	160,00	le mille
229x324	C4	3830	250	1	148,83	le mille
229x324	C4	3831	250	1	155,19	le mille
229x324	C4	2830	250	1	124,03	le mille
229x324	C4	2831	250	1	130,39	le mille
229x324	C4	32125	10	25 paquets de 10	303,99	le mille

▲ GPV Green® ERA Pure® Bloc de correspondance uni 50 feuilles

210x297	A4	90120	1	10	<
---------	----	-------	---	----	---

Dim. mm	Format	Référence	UVC*	Colisé par	Tarif € .H.T.	Unité de facturation
162x229	C5	2576	500	1	60,56	le mille
162x229	C5	2577	500	1	60,56	le mille
162x229	C5	2578	500	1	60,56	le mille
165x165		3246	500	1	134,40	le mille
176x250	B5	2606	500	1	76,16	le mille
220x220		3245	500	1	138,87	le mille
229x324	C4	2495	250	1	120,96	le mille
229x324	C4	2496	250	1	126,26	le mille

▲ GPV Envel'Matic® PRO Enveloppes blanches 2 fenêtres gommage insertion

114x229	C6/C5	2582	1000	1	39,12	le mille
115x225	DA	2521	1000	1	48,50	le mille
162x229	C5	2583	500	1	67,17	le mille
162x229	C5	2584	500	1	67,17	le mille

▲ GPV Envel'Matic® PRO Enveloppes blanches RETOUR gommage insertion

105x212		1690	1000	1	22,94	le mille
110x155		1685	1000	1	21,73	le mille

▲ GPV Envel'Matic® PRO Enveloppes blanches TIP gommage insertion

90x182		1661	1000	1	19,43	le mille
90x182		1662	1000	1	21,55	le mille

GPV ENVEL'MATIC® OFFICE

▲ GPV Envel'Matic® OFFICE Enveloppes blanches gommage insertion

114x229	C6/C5	2545	1000	1	41,68	le mille
114x229	C6/C5	2546	1000	1	43,80	le mille
114x229	C6/C5	3421	1000	1	43,80	le mille
114x229	C6/C5	2547	1000	1	43,80	le mille
114x229	C6/C5	3422	1000	1	43,80	le mille
115x225	DA	3410	1000	1	41,68	le mille
115x225	DA	3411	1000	1	43,80	le mille
115x225	DA	22855	500	1	43,80	le mille
115x225	DA	3412	1000	1	43,80	le mille
115x225	DA	2484	1000	1	41,68	le mille
115x225	DA	2285	1000	1	43,80	le mille
115x225	DA	2286	1000	1	43,80	le mille
162x229	C5	2560	500	1	62,52	le mille
162x229	C5	2561	500	1	64,64	le mille
162x229	C5	2562	500	1	64,64	le mille
162x229	C5	3431	500	1	64,64	le mille
229x324	C4	2590	250	1	129,43	le mille
229x324	C4	2592	250	1	134,73	le mille
229x324	C4	3471	250	1	134,73	le mille

▲ GPV Envel'Matic® OFFICE Pochettes blanches gommage insertion

229x324	C4	2601	250	1	158,68	le mille
229x324	C4	2600	250	1	163,98	le mille

▲ GPV Envel'Matic® OFFICE Enveloppes blanches numérique gommage insertion

114x229	C6/C5	2564	1 000	1	43,80	le mille
162x229	C5	2563	500	1	62,52	le mille

GPV ENVEL'MATIC® ERA PURE®

▲ GPV Envel'Matic® ERA Pure® Enveloppes blanches gommage insertion

114x229	C6/C5	3850	1000	1	51,12	le mille
114x229	C6/C5	3851	1000	1	53,24	le mille

Dim. mm	Format	Référence	UVC*	Colisé par	Tarif € .H.T.	Unité de facturation
114x229	C6/C5	3852	1000	1	53,24	le mille
162x229	C5	3855	500	1	76,69	le mille
162x229	C5	3856	500	1	78,81	le mille
229x324	C4	3857	250	1	158,76	le mille
229x324	C4	3858	250	1	164,06	le mille

GPV ENVEL'MATIC® FLAT

▲ GPV Envel'Matic® FLAT Enveloppes blanches gommage insertion

114x229	C6/C5	3100	1000	1	35,16	le mille
114x229	C6/C5	3101	1000	1	37,28	le mille
114x229	C6/C5	3102	1000	1	37,28	le mille
162x229	C5	3103	500	1	52,74	le mille
162x229	C5	3104	500	1	57,63	le mille
229x324	C4	3105	250	1	99,92	le mille
229x324	C4	3106	250	1	105,22	le mille

GPV PACK'N POST® SACS À SOUFFLETS KRAFT OU VELIN

▲ GPV Pack'n Post® Sacs à soufflets kraft brun avec bande de protection

162x229	C5	4904	250	1	337,51	le mille
176x250	B5	4914	250	1	344,75	le mille
229x324	C4	4921	250	1	293,29	le mille
229x324	C4	4922	250	1	385,91	le mille
229x324	C4	6720	5	10 paquets de 5	593,14	le mille
229x324	C4	39625	50	5 paquets de 50	327,52	le mille
229x324	C4	39626	50	5 paquets de 50	408,00	le mille
250x353	B4	4941	250	1	323,16	le mille
260x330	24	4955	250	1	318,81	le mille
260x330	24	4960	50	5 paquets de 50	349,11	le mille
260x330	24	39725	50	5 paquets de 50	355,86	le mille
275x365	26	4971	250	1	351,62	le mille
275x365	26	4972	50	5 paquets de 50	382,43	le mille
275x365	26	39745	50	5 paquets de 50	402,79	le mille
280x400	E4	4978	50	5 paquets de 50	566,76	le mille

▲ GPV Pack'n Post® Sacs à soufflets velin blanc avec bande de protection

229x324	C4	4938	250	1	279,73	le mille
229x324	C4	39605	50	5 paquets de 50	331,50	le mille
260x330	24	4937	250	1	312,68	le mille
260x330	24	39705	50	5 paquets de 50	341,63	le mille

▲ GPV Pack'n Post® Sacs à soufflets kraft armé brun avec bande de protection

229x324	C4	4927	250	1	666,39	le mille
229x324	C4	4928	50	5 paquets de 50	693,56	le mille
229x324	C4	4934	50	1	890,47	le mille
229x324	C4	4929	50	5 paquets de 50	918,02	le mille
229x324	C4	5007	50	5 paquets de 50	859,99	le mille
229x324	C4	5006	250	1	888,03	le mille
229x324	C4	6721	5	10 paquets de 5	966,79	le mille
229x324	C4	39627	25	10 paquets de 25	747,67	le mille
229x324	C4	4935	50	5 paquets de 50	909,93	le mille
229x324	C4	5010	50	5 paquets de 50	711,78	le mille
229x324	C4	5011	50	5 paquets de 50	882,44	le mille
250x353	B4	4948	250	1	752,34	le mille
250x353	B4	4949	50	5 paquets de 50	779,87	le mille
250x353	B4	4950	50	5 paquets de 50	998,57	le mille
260x330	24	4983	250	1	720,67	le mille

Dim. mm	Format	Référence	UVC*	Colisé par	Tarif € .H.T.	Unité de facturation
260x330	24	4984	50	5 paquets de 50	749,39	le mille
260x330	24	4954	50	1	1013,78	le mille
260x330	24	4985	50	5 paquets de 50	992,44	le mille
260x330	24	5012	50	5 paquets de 50	766,07	le mille
260x330	24	39727	25	10 paquets de 25	787,29	le mille
260x330	24	6722	5	10 paquets de 5	1003,05	le mille
260x330	24	6723	5	10 paquets de 5	2009,90	le mille
275x365	26	4990	250	1	823,01	le mille
275x365	26	4991	50	5 paquets de 50	850,85	le mille
275x365	26	39747	25	10 paquets de 25	927,16	le mille
275x365	26	5013	50	5 paquets de 50	872,44	le mille
275x365	26	5003	250	1	1259,47	le mille
275x365	26	4992	50	5 paquets de 50	1301,67	le mille
275x365	26	4936	50	5 paquets de 50	1292,11	le mille
275x365	26	4987	50	2 paquets de 50	1616,68	le mille
275x365	26	5002	250	1	1566,68	le mille
280x400	E4	4981	250	1	1186,47	le mille
280x410		4998	50	5 paquets de 50	2141,05	le mille
300x470		5004	250	1	2032,90	le mille
300x470		4997	50	2 paquets de 50	2085,54	le mille
340x465		4982	100	1	1723,97	le mille
340x465		5001	250	1	1712,86	le mille
340x465		5005	50	5 paquets de 50	1865,30	le mille

▲ GPV Pack'n Post® Sacs à soufflets kraft armé blanc avec bande de protection

229x324	C4	2133	100	1	858,95	le mille
229x324	C4	2132	50	2 paquets de 50	881,82	le mille
260x330	24	2134	100	1	958,26	le mille
260x330	24	5000	250	1	952,99	le mille
260x330	24	2138	50	2 paquets de 50	980,84	le mille

GPV PACK'N POST® Pochettes KRAFT ARMÉ

▲ GPV Pack'n Post® Pochettes kraft armé brun avec bande de protection

162x229	C5	4192	500	1	258,78	le mille
162x229	C5	35021	10	10 paquets de 10	646,93	le mille
229x324	C4	4194	250	1	501,50	le mille
229x324	C4	5008	50	5 paquets de 50	397,47	le mille
229x324	C4	38021	10	10 paquets de 10	1229,17	le mille
260x330	24	4239	250	1	527,90	le mille
260x330	24	5009	50	5 paquets de 50	774,60	le mille
260x330	24	39021	10	10 paquets de 10	1293,87	le mille
275x365	26	4289	250	1	633,48	le mille

▲ GPV Pack'n Post® Pochette kraft armé blanc avec bande de protection

260x330	24	2124	250	1	578,98	le mille
---------	----	------	-----	---	---------------	----------

GPV PACK'N POST® Pochettes / ENVELOPPE CARTON

▲ GPV Pack'n Post® Enveloppe carton brun avec bande de protection

420x320		38815	2	10 paquets de 2	6,91	le paquet
---------	--	-------	---	-----------------	-------------	-----------

▲ GPV Pack'n Post® Pochette carton brun avec bande de protection

229x310		38820	5	4 paquets de 5	42,61	le paquet
---------	--	-------	---	----------------	--------------	-----------

▲ GPV Pack'n Post® Pochettes velin blanc dos carton avec bande de protection

229x324	C4	4453	100	1	395,62	le mille
229x324	C4	6730	5	10 paquets de 5	731,59	le mille
229x324	C4	570	25	10 paquets de 25	535,06	le mille

Dim. mm	Format	Référence	UVC*	Colisé par	Tarif € .H.T.	Unité de facturation
260x330	24	4456	100	1	448,94	le mille
260x330	24	571	25	10 paquets de 25	542,64	le mille

▲ GPV Pack'n Post® Pochettes kraft brun dos carton avec bande de protection

229x324	C4	4455	100	1	375,96	le mille
260x330	24	4458	100	1	426,82	le mille
320x430		4459	100	1	675,81	le mille
430x530		4460	100	1	1351,63	le mille

Dim. mm	Format	Référence	UVC*	Colisé par	Tarif € .H.T.	Unité de facturation
210x265	E	9544	100	1	362,10	le mille
210x265	E	9744	10	10 paquets de 10	436,13	le mille
210x335	F	9564	100	1	410,17	le mille
210x335	F	9764	10	10 paquets de 10	496,67	le mille
230x335	G	9545	100	1	482,14	le mille
230x335	G	9565	50	1	490,39	le mille
230x335	G	9745	10	10 paquets de 10	568,76	le mille
230x335	G	6702	5	10 paquets de 5 en PAV	726,85	le mille
260x360	H	9546	100	1	542,69	le mille
260x360	H	9566	50	1	556,45	le mille
260x360	H	9746	10	10 paquets de 10	639,01	le mille
290x445	J	9547	50	1	736,94	le mille
290x445	J	9747	10	5 paquets de 10	836,49	le mille
340x470	K	9548	50	1	872,92	le mille
340x470	K	9568	100	1	867,63	le mille
340x470	K	9748	10	5 paquets de 10	972,58	le mille
▲ GPV Pack'n Post® Présentoir de pochettes bulles d'air 26 pièces						
490x390x450		880	1	1	115,70	le box
▲ GPV Pack'n Post® Pochettes bulles d'air renforcées spécial Multimédia						
170x165	CD	9536	10	10 paquets de 10	772,87	le mille
170x165	CD	6713	3	10 paquets de 3	1027,22	le mille
GPV PACK'N POST® POCHEtte CD						
▲ GPV Pack'n Post® Pochette CD autocollantes						
124x124		6401	1000	1	47,91	le mille
GPV PACK'N POST® POCHEttes RADIO						
▲ GPV Pack'n Post® Pochettes radio non gommées						
210x270		7112	250	1	187,57	le mille
210x270		7122	250	1	209,95	le mille
210x270		7132	250	1	241,71	le mille
210x270		7142	250	1	310,06	le mille
210x270		7152	250	1	255,35	le mille
210x270		7162	250	1	241,71	le mille
260x330	24	7104	250	1	188,56	le mille
260x330	24	7114	250	1	214,52	le mille
260x330	24	7124	250	1	246,83	le mille
260x330	24	7134	250	1	292,68	le mille
260x330	24	7144	250	1	292,68	le mille
260x330	24	7154	250	1	312,46	le mille
260x330	24	7164	250	1	292,68	le mille
290x380		7105	250	1	217,19	le mille
290x380		7115	250	1	257,15	le mille
290x380		7125	250	1	331,73	le mille
290x380		7135	250	1	402,20	le mille
290x380		7145	250	1	423,93	le mille
290x380		7155	250	1	432,62	le mille
290x380		7165	250	1	402,20	le mille
320x420		7106	250	1	240,87	le mille
320x420		7116	250	1	285,11	le mille
320x420		7126	250	1	334,79	le mille
320x420		7136	250	1	405,38	le mille
320x420		7156	250	1	465,70	le mille

Dim. mm	Format	Référence	UVC*	Colisé par	Tarif € .H.T.	Unité de facturation
320x420		7166	250	1	430,33	le mille
375x450		7108	250	1	263,49	le mille
375x450		7118	250	1	315,74	le mille
375x450		7128	250	1	375,41	le mille
375x450		7138	250	1	460,02	le mille
375x450		7148	250	1	460,02	le mille
375x450		7158	250	1	496,51	le mille
375x450		7168	250	1	460,02	le mille
420x520		3673	250	1	1181,70	le mille
▲ GPV Pack'n Post® Pochette radio gommée						
375x450		70430	100	1	280,82	le mille
GPV PACK'N POST® POCHEttes DE CLASSEMENT						
▲ GPV Pack'n Post® Pochettes de classement						
125x205		4561	500	1	88,08	le mille
160x230		4564	500	1	109,74	le mille
GPV PACK'N POST® EMBALLAGES ET PRÉSENTOIRS						
▲ GPV Pack'n Post® Boîtes postales						
250x155x29	XXS	38804	1	20	3,68	la pièce
250x155x29	XXS	30804	5	4 paquets de 5	15,37	le paquet
245x145x41	XS	38805	1	20	2,23	la pièce
245x145x41	XS	30805	5	4 paquets de 5	14,05	le paquet
250x175x80	S	38806	1	20	2,79	la pièce
250x175x80	S	30806	5	4 paquets de 5	16,91	le paquet
250x175x80	S	38809	2	10 paquets de 2	4,45	le paquet
330x240x103	M	38807	1	20	3,95	la pièce
330x240x103	M	30807	5	4 paquets de 5	22,53	le paquet
330x240x103	M	38810	2	10 paquets de 2	5,85	le paquet
395x250x140	L	38808	1	20	4,79	la pièce
395x250x140	L	30808	5	4 paquets de 5	52,58	le paquet
▲ GPV Pack'n Post® Présentoir de boîtes postales 40 pièces						
480x400x510		39827	1	1	205,75	le box
▲ GPV Pack'n Post® Présentoir de boîtes postales vide						
480x400x510		39828	1	1	57,52	le box
▲ GPV Pack'n Post® Emballage d'expédition universel						
249x165x60		38813	2	10 paquets de 2	3,06	le paquet
▲ GPV Pack'n Post® Présentoir de boîtes postales + emballage d'expédition universel 25 pièces						
490x390x580		881	1	1	258,36	le box
▲ GPV Pack'n Post® Cartons de déménagement						
455x345x380		29850	1	10	6,35	la pièce
637x340x360		29851	1	10	7,80	la pièce
▲ GPV Pack'n Post® Tubes carrés						
430x105x105		30842	1	20	3,12	la pièce
610x105x105		30843	1	20	3,78	la pièce
700x105x105		30844	1	20	4,12	la pièce
860x105x105		30845	1	20	4,74	la pièce
▲ GPV Pack'n Post® Tubes ronds						
60x640mm		70450	1	25	75,26	la boîte
60x750mm		70451	1	25	79,50	la boîte

Dim. mm	Format	Référence	UVC*	Colisé par	Tarif € .H.T.	Unité de facturation
100x760mm		70454	1	10	6,74	la pièce
100x960mm		70453	1	10	70,70	la boîte
100x1200mm		70452	1	10	7,80	la pièce
GPV PACK'N POST® ACCESSOIRES POUR EMBALLER ET PROTÉGER						
▲ GPV Pack'n Post® Particules de calage en sachet de 15L						
15L		29866	1	10	13,37	la pièce
▲ GPV Pack'n Post® Boîte distributrice de particules de calage 45L						
45L		29867	1	1	33,15	la pièce
▲ GPV Pack'n Post® Papier de soie 125 feuilles						
50x75cm		39860	1	10	11,86	la pièce
▲ GPV Pack'n Post® Papier kraft brun en rouleau						
1x10m		30632	1	16	6,96	la pièce
▲ GPV Pack'n Post® Rouleau de film bulles d'air						
0,35x10m		29864	1	10	6,40	la pièce
0,4x5m		39862	1	12	3,68	la pièce
1x5m		39872	1	25	8,64	la pièce
▲ GPV Pack'n Post® Boîte distributrice de film bulles d'air prédécoupé						
0,3x50m		39867	1	1	36,49	la pièce
▲ GPV Pack'n Post® Kit de cerclage						
600m / 200 boucles		30635	1	1	107,96	la pièce
▲ GPV Pack'n Post® Pochettes pour documents ci-inclus						
110x160		70228	1000	1	58,54	le mille
110x160		70220	250	1	60,89	le mille
110x160		9858	100	10 paquets de 100	81,16	le mille
110x225		70227	1000	1	76,49	le mille
110x225		70221	250	1	78,43	le mille
110x225		9859	100	10 paquets de 100	100,88	le mille
160x225		70225	1000	1	103,78	le mille
160x225		70222	250	1	106,29	le mille
160x225		9878	100	10 paquets de 100	125,06	le mille
GPV PACK'N POST® POCHEttes CADEAU						
▲ GPV Pack'n Post® Pochettes cadeau sans gommage						
70x120		11000	250	1	52,14	le mille
70x120		11001	250	1	52,14	le mille
70x120		11002	250	1	52,14	le mille
70x120		11003	250	1	52,14	le mille
70x120		11004	250	1	52,14	le mille
70x120		11005	250	1	52,14	le mille
▲ GPV Pack'n Post® Pochettes cadeau avec soufflets sans gommage						
120x200		11006	250	1	101,10	le mille
120x200		11007	250	1	101,10	le mille
120x200		11008	250	1	101,10	le mille
120x200		11009	250	1	101,10	le mille
120x200		11010	250	1	101,10	le mille
120x200		11011	250	1	101,10	le mille
160x270		11012	250	1	142,27	le mille
160x270		11013	250	1	142,27	le mille
160x270		11014	250	1	142,27	le mille
160x270		11015	250	1	142,27	le mille

Dim. mm	Format	Référence	UVC*	Colisé par	Tarif € .H.T.	Unité de facturation
160x270		11016	250	1	142,27	le mille
160x270		11017	250	1	142,27	le mille
180x350		11018	250	1	171,74	le mille
180x350		11019	250	1	171,74	le mille
180x350		11020	250	1	171,74	le mille
180x350		11021	250	1	171,74	le mille
180x350		11022	250	1	171,74	le mille
180x350		11023	250	1	171,74	le mille
240x410		11024	250	1	258,81	le mille
240x410		11025	250	1	258,81	le mille
240x410		11026	250	1	258,81	le mille
240x410		11027	250	1	258,81	le mille
240x410		11028	250	1	258,81	le mille
240x410		11029	250	1	258,81	le mille
310x490		11030	250	1	341,82	le mille
310x490		11031	250	1	341,82	le mille
310x490		11032	250	1	341,82	le mille
310x490		11033	250	1	341,82	le mille
310x490		11034	250	1	341,82	le mille
310x490		11035	250	1	341,82	le mille



ENVELOPPES - PACKAGING

SIÈGE SOCIAL

1, rue de l'Industrie
68550 Saint-Amarin
Tél. : 04 75 69 40 40
Fax : 04 75 33 33 20

AGENCE COMMERCIALE STRASBOURG

BP 30031
67013 Strasbourg Cedex
Tél. : 03 90 22 75 90
Fax : 03 90 22 75 99
agence.strasbourg@gpv.eu

AGENCE COMMERCIALE ANNONAY

18, avenue de la Gare - CS 10105
07105 Annonay Cedex
Tél. : 04 75 69 40 75
Fax : 04 75 67 61 90
agence.annonay@gpv.eu

fabricant
d'enveloppes
depuis 1872

www.gpvfrance.fr

Membre du Groupe Mayer-Kuvert-network,
n°1 européen de l'enveloppe

